



Loi 1901

VIDE GRENIER JEUDI 30 MAI 2019

REGLEMENT

Il est interdit de rentrer sur le lieu de vente avant l'ouverture, sans y être invité par les organisateurs.

L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs

Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée

L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule

La vente de boissons et de petite restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée

L'installation s'effectue entre 6 H 30 et 8 H 00

L'exposant utilisera la surface mise à sa disposition sans contestation, sachant que les surfaces sont plus ou moins identiques.

Les véhicules des exposants devront après l'installation, être stationnés dans les rues adjacentes

Les sanitaires du Parc des Sports et de l'Amitié (côté conciergerie) seront ouverts ce jour-là.

L'association se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 8 H 00

En cas d'intempéries, ou d'annulation de la manifestation due à un cas de force majeure, il sera retenu 2 €uros par emplacement pour couvrir une partie des frais d'organisation, le remboursement (10 €uros) s'effectuera le jour même jusqu'à 12 H et le vendredi 31 mai de 17 H 30 à 18 H 30. Passées ces dates, aucun remboursement ne sera effectué.

Le fait de se désister ou de laisser l'emplacement vacant entraînera la perte de tout droit, sans dédommagement pour le signataire.

Je m'engage à tenir mon stand ouvert de 8 H 00 à 18 H 00 et de quitter les lieux avant 18 H 30 en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé. **Tout matériel non vendu devra être récupéré impérativement par l'exposant.**

Je certifie que les objets sont ma propriété et n'ont pas été achetés ou volés dans un but de revente

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles (vente d'animaux – armes – nourriture – CD et jeux gravés (copies) produits inflammables....

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel

Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 17 H 00

Aucun lieu et placement précis ne pourra être demandé

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Mention « Lu et approuvé »

Date et signature